

GE_GERICHTE ATA/647/2010 vom 21. September 2010

GE Cour de justice, 2010-09-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_647_2010

FR: GE_GERICHTE ATA/647/2010 du 21 septembre 2010

IT: GE_GERICHTE ATA/647/2010 del 21 settembre 2010

Regeste

Résumé: Changement d'affectation d'un logement en bureau, situé dans un quartier au centre de Genève, autorisé par le département des constructions et des technologies de l'information en raison de la compensation par la transformation d'un cabinet médical en logement, situé dans un autre quartier au centre de Genève. Dans la mesure où les deux immeubles sont trop éloignés pour que la condition de proximité immédiate soit réalisée, l'autorisation doit être révoquée.

Erwägungen

E. 4

Le choix de la CCRA de se référer aux secteurs du plan directeur communal n'est pas critiqué par le recourant de manière concrète, de sorte que la question de sa pertinence peut demeurer ouverte, le résultat auquel parvient la CCRA étant en tout état conforme à l'art. 8 LDTR.

- 8/9 - A/2740/2009

E. 5

Au vu de ce qui précède, le recours sera rejeté.

Un émolument de CHF 500.- sera mis à la charge de la SGIF, qui succombe. Une indemnité de procédure de CHF 1'000.- sera allouée à l'ASLOCA, à la charge de la SGIF à hauteur de CHF 300.-, et de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 700.- (art. 87 LPA). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.